



*Commune de Les Choux*  
*Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du*  
*28 janvier 2020*

Séance ordinaire

Membres en exercice : 09

Membres présents : 07

L'an deux mil vingt le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BONGIBAUT Didier, Maire.

Etaient présents :

Mr BONGIBAUT Didier, Maire,

Mmes : BALLANGER Cécile, MARQUES Nadine, HAMON Marie-Laure.

Mrs : PLANCQ André, RIGAL Lionel, MENOUVRIER Pascal.

Excusés :

Mme WILHELM Bertille.

Mr DUREVILLE Arnaud ayant pouvoir à Mr BONGIBAUT Didier.

En ouverture de séance, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 26 novembre 2019.

#### **1. Réfection du mur du cimetière phase 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des travaux a retenu :

L'entreprise SARL Guéguen dans le cadre de la réfection du mur du cimetière (phase 2) face extérieure et protection supérieure pour un montant de travaux s'élevant à 20 000,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **2. Acquisition d'un ordinateur portable**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer le poste informatique de l'accueil de la mairie servant au suivi des affaires générales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de la société Cristal Informatique basée à Gien pour un montant de 915.83 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

#### **3. Remplacement de l'armoire éclairage public poste Les Chênes Verts et acquisition d'une horloge astronomique éclairage public poste bourg.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des travaux a retenu :

- L'entreprise SOMELEC dans le cadre du remplacement de l'armoire d'éclairage public poste résidence les Chênes Verts pour un montant de travaux s'élevant à 2 287,00 euros H.T.
- L'entreprise SOMELEC dans le cadre de l'acquisition de l'horloge socio-astronomique poste bourg pour un montant de travaux s'élevant à 380,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

#### **4. Aliénation de 4 logements LogemLoiret.**

Après avoir entendu Mr le Maire exposer les conditions d'application du projet de LogemLoiret afin de mettre à la vente 4 logements sur 5 situés dans la Résidence "Le Puits Beaujon" (n° 20, 21, 22, 23 et 24)

Le Conseil Municipal prend acte et donne un avis favorable à la demande.

## 5. Groupement de commande

Monsieur le Maire indique que les communes membres et la Communauté des Communes ont souhaité mutualiser certains achats par l'organisation d'un groupement de commandes prévu à l'article 8 du code des marchés publics.

Le Groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs de s'associer.

Cette démarche doit permettre aux communes de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser les procédures de marché et de renforcer la coopération intercommunale.

En 2019, La Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien ont décidé de lancer plusieurs consultations en groupement de commande avec les autres Communes membres

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette affaire et à autoriser Monsieur le Maire à signer chaque convention de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à chaque groupement,
- Accepte le groupement de commande suivants :
  - ✓ Contrat de dératisation et désinsectisation dans différents locaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 6. Décision de modifications budgétaires – budget lotissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le budget lotissement comme suit afin de régulariser des opérations d'ordres.

### Dépenses Fonctionnement

<b>Total</b>	

### Dépenses investissement

3354	-31 000.00	Réel
3355	-152 154.03	Réel
33581	-1 000.00	Réel
33586	-5 000.00	Réel
3354 - 040	31 000.00	Ordre
3355 - 040	152 154.03	Ordre
33581 - 040	1 000.00	Ordre
33586 - 040	5 000.00	Ordre
<b>Total</b>	0	

### Recette Fonctionnement

7133-042	189 154.03
<b>Total</b>	189 154.03

### Recette Investissement

<b>Total</b>	

## 7. Prix des terrains du lotissement Clos de la Petite Sologne 2.

Il convient de déterminer le prix de vente des 17 lots en vue de leur commercialisation. Les prix proposés sont les suivants (TTC) :

n° lot	Adresse postale	Surface en m2	Prix	n° lot	Adresse postale	Surface en m2	Prix
1	21	862	31 032 €	10	35	783	28 188 €
2	23	857	30 852 €	11	37	995	35 820 €
3	25	792	28 512 €	12	39	839	30 204 €
4	27	846	30 456 €	13	30	928	33 408 €
5	29	841	30 276 €	14	28	982	35 352 €
6	31	817	29 412 €	15	26	935	33 660 €
7	33	934	33 624 €	16	24	912	32 832 €
8	34	1038	37 368 €	17	22	1303	46 908 €
9	32	777	27 972 €				

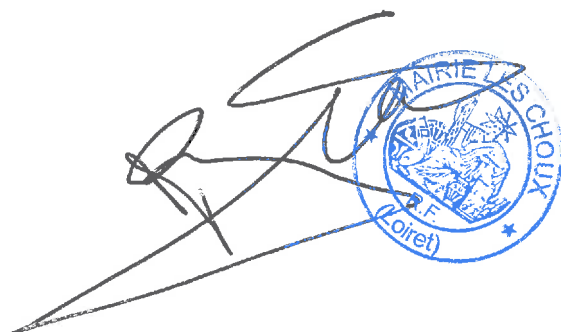
Monsieur le Maire précise que ces prix ont été déterminés par rapport aux coûts des travaux de viabilisation.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Adopte à l'unanimité les prix de vente proposés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fin de séance à 20 heures 40

Le Maire  
Didier BONGIBAUT



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DES CHOUX' at the top, 'Loiret' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a tree. There are also two small stars on either side of the emblem.